



COMMUNE DE PLOUAY

56240

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016**

COMPTE RENDU

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la séance du 25 Février 2016

COMPTES DE GESTION 2015

1. Budget Principal
2. Budget annexe Espace tertiaire du Docteur Berthy
3. Budget annexe Gendarmerie
4. Budget annexe maison de santé

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 et AFFECTATION DES RESULTATS 2015

5. Budget Principal : Compte Administratif 2015
6. Budget Principal : affectation du résultat de fonctionnement 2015
7. Budget annexe Espace tertiaire du Docteur Berthy : Compte Administratif 2015
8. Budget annexe Espace tertiaire du Docteur Berthy : affectation du résultat de fonctionnement 2015
9. Budget annexe Gendarmerie : Compte Administratif 2015
10. Budget annexe Gendarmerie : affectation du résultat de fonctionnement 2015
11. Budget annexe Maison de santé : Compte Administratif 2015
12. Budget annexe Maison de santé : affectation du résultat de fonctionnement 2015

13. Approbation du Bilan des acquisitions et cessions immobilières de 2015
14. Vote des Taux d'Imposition 2016
15. Actualisation de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement N° 2010-01
16. Actualisation de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement N° 2014-01

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

17. Budget Principal
18. Budget annexe Espace tertiaire du Docteur Berthy
19. Budget annexe Gendarmerie
20. Budget annexe Maison de Santé
21. Budget annexe Parc d'Activités de la rue Hélène le Chaton

VOTE DES SUBVENTIONS 2016

22. Subvention au CCAS de Plouay
23. Subvention de fonctionnement à l'association Familles Rurales
24. Subventions aux établissements scolaires et aux associations sur présentation d'un état pour les enfants domiciliés sur la commune
25. Subventions aux associations liées aux établissements scolaires de Plouay et aux associations du secteur Social/ Santé / Diver
26. Subventions aux associations plouaysiennes
27. Dotation exceptionnelle 2016 de soutien à l'investissement public local
28. Encadrement et accompagnement du Chantier d'insertion 2014 / 2020 : demande de subvention FSE – année 2016
29. Contrat Enfance Jeunesse 2015 – 2018 : convention d'objectif et de financement avec la CAF 56
30. Lecture des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil seize, le trente mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUAY, dûment convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques LE NAY, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**

Présents : **25**

Pouvoirs : **2**

Votants : **27**

2016

date d'affichage : 5 avril

Etaient présents :

MM. Jacques LE NAY – Gwenn LE NAY – Marie-Françoise TRANVAUX – Roland GUILLEMOT – Maryannick TROUMELIN – André KERVEADOU - Martine MAHIEUX – Joël BERNARD – Hélène MIOTES – Sylvie PERESSE – Annick GUILLET – Odile GUIGUENO – Jacques GUYONVARCH – Patrick ANDRE – Jean-Michel RIVALAN – Valérie COURTET – Hervé LE GAL – Edwige LE VOUEDEC – Laurent GUITTON – Marc LE POULICHET – Sandrine GUILLEMOT - Joël VIOT – Séverine HAOND-DENYS – Katell BRIX – Goual BELZ

Pouvoirs :

Stéphanie KERIHUEL donne pouvoir à Martine MAHIEUX

Anne GRAIGNIC donne pouvoir à Maryannick TROUMELIN

Absents : Baptiste ROBERT – Joris GUILLEMOT

Madame Odile GUIGUENO a été nommée Secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Le procès-verbal de la séance du 25 Février 2016 a été adressé à chaque conseiller et n'appelle aucune observation.

N° 2016/012 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le Budget Primitif PRINCIPAL de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **DECLARE** que le **Compte de Gestion PRINCIPAL de l'année 2015** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2016/013 – BUDGET ANNEXE « ESPACE TERTIAIRE DU DOCTEUR BERTHY » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le budget primitif ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **DECLARE** que le **Compte de Gestion ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY de l'année 2015** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2016/014 – BUDGET ANNEXE « GENDARMERIE » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le budget primitif GENDARMERIE de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECLARE que le **Compte de gestion GENDARMERIE de l'année 2015** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2016/015 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le budget primitif MAISON DE SANTE de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECLARE que le **Compte de gestion MAISON DE SANTE de l'année 2015** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2016/016 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, l' Adjoint au Maire délégué aux Finances est désigné Président de séance sur ce point à l'ordre du jour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 11 mars 2015

Vu les décisions modificatives N° 1 du 24/09/2015 et N° 2 du 17/12/2015

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2015 dont les résultats font apparaître

- un excédent de la section de fonctionnement de	921 995.02 €
- un excédent de la section d'investissement de	164 606.22 €
- un excédent global de	1 086 601.24 €

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **par 22 voix Pour et 4 abstentions**

ARTICLE 1 : APPROUVE le **Compte Administratif 2015** du budget **PRINCIPAL** qui présente les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	
001	Résultat reporté	670 447,69 €		
040	Opérations d'ordre entre section	1 281,95 €	262 341,54 €	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations et réserves		334 759,03 €	
1068	Excédents de fonctionnement		1 092 501,30 €	
13	Subventions d'investissement	816,00 €	25 191,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	422 333,01 €		
20	Immobilisations incorporelles	4 087,97 €		
204	Subventions d'équipement versées	97 861,00 €		
21	Immobilisations corporelles	32 018,20 €		
23	Immobilisations en cours	118 550,51 €	97,74 €	
27	Autres immobilisations financières			
454	Opérations pour compte de tiers			
OPERATIONS				
101	Bâtiments communaux			
102	Domaine de Manehouarn			
103	Ecoles	85 581,38 €	11 747,00 €	
104	Voirie rurale	51 235,96 €	8 375,33 €	
105	Réserves foncières	6 187,72 €		
106	Bâtiments culturels	44 682,18 €	29 831,88 €	
108	Voirie urbaine	93 119,36 €		
130	Espace jeunes			
140	Espace multi accueil			
142	Entrée sud agglomération	22 035,67 €	50 000,00 €	
	TOTAL	1 650 238,60 €	1 814 844,82 €	164 606,22 €

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	
011	Charges à caractère général	1 021 627,46 €		
012	Charges de personnel	1 767 676,87 €		
013	Atténuation de charges		23 068,22 €	
014	Atténuation de produits	19 433,00 €		
042	Opérations d'ordre entre section	262 341,54 €	1 281,95 €	
65	Autres charges gestion courante	649 667,45 €		
66	Charges financières	163 988,12 €		
67	Charges exceptionnelles	230 369,11 €		
70	Produits des services		195 375,92 €	
73	Impôts et taxes		2 903 971,05 €	
74	Dotations et participations		1 838 188,64 €	
75	Autres produits de gestion courante		63 050,29 €	
76	Produits financiers		44,82 €	
77	Produits exceptionnels		12 117,68 €	
	TOTAL	4 115 103,55 €	5 037 098,57 €	921 995,02 €

RESULTAT

TOTAUX		5 765 342,15 €	6 851 943,39 €	1 086 601,24 €
---------------	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

N° 2016/017 - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2015 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 921 995.02 €

Considérant qu'il convient d'affecter cet excédent avant reprise dans les écritures comptables

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **par 23 voix Pour et 4 abstentions**

ARTICLE 1 : AFFECTE comme suit l'excédent de fonctionnement 2015 du Budget **PRINCIPAL** :

⇒ **Financement de la section d'investissement : 921 995.02 €** (au compte 1068)

⇒ **Reprise en section de fonctionnement : 0.00 €** (au compte 002)

N° 2016/018 - BUDGET ANNEXE ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, est désigné Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 11 mars 2015

Vu la décision modificative N° 1 du 24/09/2015

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2015 dont les résultats font apparaître

- un résultat nul de la section de fonctionnement : **0.00 €**
- un déficit de la section d'investissement : **- 44 998.32 €**
- un déficit global : **- 44 998.32 €**

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif 2015 du budget annexe **ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY** qui présente les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
001	Résultat reporté	44 998,32 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	44 998,32 €	44 998,32 €	
	TOTAL	89 996,64 €	44 998,32 €	- 44 998,32 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
042	Opérations d'ordre entre sections	44 998,32 €	44 998,32 €	
	TOTAL	44 998,32 €	44 998,32 €	0,00 €

TOTAUX		134 994,96 €	89 996,64 €	- 44 998,32 €
---------------	--	---------------------	--------------------	----------------------

N° 2016/019 – BUDGET ANNEXE ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Monsieur le Maire étant revenu en séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2015 faisant apparaître un résultat de fonctionnement nul

Considérant le résultat de fonctionnement nul, et qu'il n'y a donc pas d'affectation

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECLARE qu'il n'y a pas d'affectation de résultat au Budget annexe **ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY** compte tenu du résultat de fonctionnement nul

N° 2016/020 - BUDGET ANNEXE GENDARMERIE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, l' Adjoint au Maire délégué aux Finances, est désigné Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 11 mars 2015

Vu la décision modificative N° 1 du 24/09/2015

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2015 dont les résultats font apparaître

- un excédent de la section de fonctionnement : **1 782.90 €**
- un excédent de la section d'investissement : **4 966.15 €**
- un excédent global : **6 749.05 €**

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif 2015 du budget annexe **GENDARMERIE** qui présente les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	
001	Résultat reporté		4 044,10 €	RESULTAT
040	Opérations d'ordre entre section	35 272,37 €	99 762,50 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	62 468,08 €		
23	Immobilisations en cours	1 100,00 €		
	TOTAL	98 840,45 €	103 806,60 €	4 966,15 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	
002	Résultat reporté		2 404,38 €	RESULTAT
011	Charges à caractère général	15 922,86 €		
042	Opérations d'ordre entre section	99 762,50 €	35 272,37 €	
66	Charges financières	39 920,52 €		
74	Dotations et participations		22 482,00 €	
75	Autres produits de gestion courante		97 230,03 €	
	TOTAL	155 605,88 €	157 388,78 €	

TOTAUX		254 446,33 €	261 195,38 €	6 749,05 €
---------------	--	---------------------	---------------------	-------------------

N° 2016/021 - BUDGET ANNEXE GENDARMERIE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2015 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 782.90 €

Considérant qu'il convient d'affecter cet excédent avant reprise dans les écritures comptables

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : AFFECTE comme suit l'excédent de fonctionnement 2015 du budget annexe **GENDARMERIE** :

- ⇒ **Financement de la section d'investissement : 0.00 € (au compte 1068)**
- ⇒ **Reprise en section de fonctionnement : 1 782.90 € (au compte 002)**

N° 2016/022 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, l' Adjoint au Maire délégué aux Finances, est désigné Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 11 mars 2015

Vu la décision modificative N° 1 du 24/09/2015

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2015 dont les résultats font apparaître :

- un excédent de la section d'investissement : **527 313.70 €**
- un excédent de la section de fonctionnement : **3.41 €**
- un excédent global : **527 317.11 €**

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif 2015 du budget annexe **MAISON DE SANTE** qui présente les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	
001	Résultat reporté	77 311,62 €		RESULTAT
13	Subventions d'investissement		346 717,62 €	
16	Emprunts et dettes assimilées		860 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	602 092,30 €		
	TOTAL	679 403,92 €	1 206 717,62 €	527 313,70 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	
011	Charges à caractère général	1 648,33 €		RESULTAT
66	Charges financières	48,26 €		
74	Dotations et participations		1 700,00 €	
	TOTAL	1 696,59 €	1 700,00 €	3,41 €

TOTAUX		681 100,51 €	1 208 417,62 €	527 317,11 €
---------------	--	---------------------	-----------------------	---------------------

N° 2016/023 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2015 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 3.41 €

Considérant qu'il convient d'affecter cet excédent avant reprise dans les écritures comptables

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : AFFECTE comme suit l'excédent de fonctionnement 2015 du budget annexe **MAISON DE SANTE** :

- ⇒ **Financement de la section d'investissement : 0.00 € (au compte 1068)**
- ⇒ **Reprise en section de fonctionnement : 3.41 € (au compte 002)**

N° 2016/024 – APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE 2015

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2015 par la Commune de PLOUAY

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2015 tel qu'annexé à la présente

ANNEXES - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2015

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Contenance	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession, l'acquisition	Montant (hors frais)
BUDGET PRINCIPAL								
Terrain	Kerscoulan	ZR 60	1 a 47 ca	DONATIEN Guillaume	DONATIEN Guillaume	Commune de Plouay	Acte du 24/11/2014	Echange
Voirie - espaces verts	Le Clos Saint-Sauveur (lotissement)	AI 56 & 311	14 a 07 ca	ASL du "Clos Saint Sauveur"	ASL du "Clos Saint Sauveur"	Commune de Plouay	Acte du 10/02/2015	Cession gratuite
Voirie	Impasse de Saint-Sauveur	AI 68	9 a 81 ca	CARERIC Bernard	CARERIC Bernard	Commune de Plouay	Acte du 13/02/2015	Cession gratuite
Voirie	Ty Neve Kerhouant	ZK 156, 163, 183, 185, 186	5 a 82 ca	M & Mme LE MAUX et M Marchand	M & Mme LE MAUX et M Marchand	Commune de Plouay	Acte du 20/04/2015	Cession gratuite
Terrain	Kerscoulan	ZR 57	58 ca	Commune de Plouay	Commune de Plouay	DONATIEN Guillaume	Acte du 24/11/2014	Echange
Terrain	Rostervel	AC 231 & 233	9 a 60 ca	Commune de Plouay	Commune de Plouay	SCI ALAOURET	Acte du 10/07/2015	9 600,00 €
Terrain	Route de Calan	YX 394	20 ca	Commune de Plouay	Commune de Plouay	LECLERC Arnaud / FILLAND Nadège	Acte du 17/06/2015	900,00 €

N° 2016/025 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Vu le projet de Budget Primitif 2016

Considérant que le produit fiscal prévisionnel inscrit au Budget primitif 2016 s'élève à **1 993 300 €**

Considérant que les taux sont constants depuis 2000 et qu'il est proposé de les maintenir pour 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **par 23 voix Pour et 4 abstentions**

ARTICLE 1 : DECIDE d'adopter les taux suivants pour l'année 2016 :

- **TAXE HABITATION :** **13.11 %**
- **TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE BATIE :** **19.52 %**
- **TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE NON BATIE :** **44.68 %**

N° 2016/026 - AP / CP N° 2010-01 (AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE SUD D'AGGLOMÉRATION)

L' Adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle au conseil municipal que pour permettre l'étalement sur plusieurs exercices budgétaires de l'opération d'aménagement de l'entrée sud d'agglomération, le conseil municipal par délibération du 18/02/2010 a institué une AP/CP n° 2010-01 comme suit :

Montant AP	1 700 000.00 €	
CP 2010	1 100 000.00 €	
CP 2011	600 000.00 €	1 700 000.00 €

A la clôture de l'exercice 2010, par délibération du 17/02/2011, l'AP / CP a fait l'objet d'une actualisation comme suit :

Montant AP	2 900 000.00 €	
CA 2010	69 344.16 €	
CP 2011 (reports 2010)	628 316.74 €	
CP 2011 (crédits nouveaux)	571 683.26 €	
CP 2012	1 630 655.84 €	2 900 000.00 €

A la clôture de l'exercice 2011 et compte tenu de l'extension du périmètre l'AP / CP a été revalorisée par délibération n° 2012/016 du 15/03/2012 comme suit :

Montant AP	3 600 000.00 €	
CA 2010	69 344.16 €	
CA 2011	176 655.78 €	
CP 2012 (reports 2011)	1 022 383.07 €	
CP 2012 (crédits nouveaux)	1 177 616.93 €	
CP 2013	1 154 000.06 €	3 600 000.00 €

Par délibération n° 2013/018 du 28/03/2013, le Conseil municipal prenait acte de la situation de l'AP / CP qui se présentait à la clôture de l'exercice 2012 comme suit :

Montant AP	3 600 000.00 €	
CA 2010	69 344.16 €	
CA 2011	176 655.78 €	
CA 2012	852 642.67 €	
CP 2013 (reports 2012)	1 347 357.33 €	
CP 2013 (crédits nouveaux)	1 154 000.06 €	3 600 000.00 €

Par délibération n° 2014/022 du 20/02/2014, le Conseil municipal prenait acte de la situation de l'AP / CP qui se présentait à la clôture de l'exercice 2013 comme suit :

Montant AP	3 600 000.00 €	
CA 2010	69 344.16 €	
CA 2011	176 655.78 €	
CA 2012	852 642.67 €	
CA 2013	1 860 944.77 €	
CP 2014 (reports 2013)	499 591.14 €	
CP 2014 (crédits nouveaux)	140 821.48 €	3 600 000.00 €

Par délibération N° 2015/024 du 11/03/2015, le Conseil Municipal prenait acte de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2014 comme suit :

Montant AP	3 600 000.00 €	
CA 2010	69 344.16 €	
CA 2011	176 655.78 €	
CA 2012	852 642.67 €	
CA 2013	1 860 944.77 €	
CA 2014	480 317.43 €	
CP 2015 (reports 2014)	25 322.36 €	3 465 227.17 €

Aussi comme l'impose la réglementation, il convient de rendre compte à nouveau de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2015.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la consommation des crédits de l'AP/CP N° 2010-01 pour l'année 2015 :

Liquidés :	22 035.67 €
Engagés non mandatés :	0.00 €
Soit une consommation de :	22 035.67 €

ARTICLE 2 : PREND ACTE qu'au terme du programme la situation globale de l'AP / CP se présente comme suit :

Montant AP	3 600 000.00 €	
CA 2010	69 344.16 €	
CA 2011	176 655.78 €	
CA 2012	852 642.67 €	
CA 2013	1 860 944.77 €	
CA 2014	480 317.43 €	
CA 2015	22 035.67 €	3 461 940.48 €

N° 2016/027 - AP / CP N° 2014-01 (MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE)

L' Adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle au conseil municipal que pour permettre l'étalement sur plusieurs exercices budgétaires de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le conseil municipal par délibération du 20/01/2014 a institué une AP/CP n° 2014-01 comme suit :

Montant AP	2 232 330.00 €	
CP 2014	883 230.00 €	
CP 2015	1 349 100.00 €	2 232 330.00 €

Compte tenu d'un appel d'offres (marchés de travaux) particulièrement favorable, l'autorisation de programme a fait l'objet d'une actualisation, c'est ainsi que par délibération n° 2015/025 du 11/03/2015, le Conseil Municipal prenait acte de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2014 :

Montant AP	1 600 000.00 €	
CA 2014	175 172.62 €	
CP 2015 (reports 2014)	87 829.80 €	
CP 2015 (crédits nouveaux)	1 141 947.20 €	
CP 2016	195 050.38 €	1 600 000.00 €

Aussi comme l'impose la réglementation, il convient de rendre compte à nouveau de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2015.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la consommation des crédits de l'AP/CP N° 2014-01 pour l'année 2015 :

Liquidés :	602 092.30 €
Engagés non mandatés :	627 684.70 €
Soit une consommation de :	1 229 777.00 €

ARTICLE 2 : PRESENTE la situation globale de l'AP / CP comme suit :

Montant AP	1 600 000.00 €	
CA 2014	175 172.62 €	
CA 2015	602 092.30 €	
CP 2016 (reports 2015)	627 684.70 €	
CP 2016 (crédits nouveaux)	195 050.38 €	1 600 000.00 €

N° 2016/028 – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 25 février 2016

Vu les résultats du compte administratif 2015 et considérant la reprise de ces résultats au Budget Primitif 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Vu la délibération du 30/03/2016 prononçant l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Vu la délibération du 30/03/2016 fixant les taux d'imposition communaux pour l'année 2016

Considérant que le budget est voté par chapitre et par opération au niveau de la section d'Investissement

Considérant que le budget est voté par chapitre au niveau de la section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **par 23 voix Pour et 4 Contre**

ARTICLE 1 : APPROUVE le **Budget Primitif 2016 PRINCIPAL** qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES
001	Résultat reporté (1)				164 606,22 €
021	Virement complémentaire				797 612,00 €
024	Produits des cessions				81 700,00 €
040	Opérations d'ordre entre section		1 492,00 €		258 463,00 €
041	Opérations patrimoniales		13 505,00 €		13 505,00 €
10	Dotations et réserves				187 733,00 €
1068	Excédent de fonctionnement				921 995,02 €
13	Subventions d'investissement				20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		429 873,48 €		334 271,75 €
20	Immobilisations incorporelles	51 674,92 €	26 911,00 €		
204	Subventions d'équipement versées	1 200,00 €	21 465,00 €		
21	Immobilisations corporelles	37 530,14 €	136 450,00 €		
23	Immobilisations en cours	129 452,84 €	183 000,00 €		
27	Autres immobilisation financières		135 530,00 €		
OPERATIONS					
101	Bâtiments communaux divers		50 000,00 €		
102	Domaine de Manehouarn	1 972,57 €	26 100,00 €		
103	Ecoles	2 645,68 €	200 000,00 €		
104	Voirie rurale		60 000,00 €	3 874,67 €	12 250,00 €
105	Réserves foncières	253 216,18 €	250 000,00 €		
106	Bâtiments culturels	39 142,54 €	25 000,00 €	41 937,34 €	
108	Voirie urbaine	254 286,65 €	500 000,00 €		
130	Espace jeunes		5 000,00 €		
143	Maison de la petite enfance		2 500,00 €		
TOTAL		771 121,52 €	2 066 826,48 €	45 812,01 €	2 792 135,99 €
CUMUL		2 837 948,00 €		2 837 948,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES		
		RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général		1 019 144,00 €		
012	Charges de personnel		1 834 350,00 €		
013	Atténuations de charges				8 143,00 €
014	Atténuations de produits		1 200,00 €		
022	Dépenses imprévues		35 500,00 €		
023	Virement à la section d'investissement		797 612,00 €		
042	Opérations d'ordre entre section		258 463,00 €		1 492,00 €
65	Autres charges gestion courante		659 803,00 €		
66	Charges financières		149 600,00 €		
67	Charges exceptionnelles		220 540,00 €		
70	Produits des services				188 895,00 €
73	Impôts et taxes				2 949 803,00 €
74	Dotations et participations				1 728 474,00 €
75	Autres produits de gestion courante				99 365,00 €
76	Produits financiers				40,00 €
77	Produits exceptionnels				
TOTAL		0,00 €	4 976 212,00 €	0,00 €	4 976 212,00 €
CUMUL		4 976 212,00 €		4 976 212,00 €	
TOTAUX		7 814 160,00 €		7 814 160,00 €	

ARTICLE 2 : DIT que la subvention d'équipement versée au Budget Annexe de la MAISON DE SANTE d'un montant de 21 465 € sera amortie sur une durée de 15 ans.

N° 2016/029 – BUDGET ANNEXE « ESPACE TERTIAIRE DU DOCTEUR BERTHY » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 25 février 2016

Vu les résultats du compte administratif 2015 et considérant la reprise de ces résultats au budget primitif 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Considérant que le Budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2016 « ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY » qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	44 998,32 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	44 998,32 €
TOTAL		44 998,32 €	44 998,32 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
042	Opérations d'ordre entre section	44 998,32 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	16 893,68 €	0,00 €
70	Produits des services	0,00 €	61 892,00 €
TOTAL		61 892,00 €	61 892,00 €

TOTAUX		106 890,32 €	106 890,32 €
---------------	--	---------------------	---------------------

N° 2016/030 – BUDGET ANNEXE « GENDARMERIE » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 25 février 2016

Vu les résultats du compte administratif 2015 et considérant la reprise de ces résultats au budget primitif 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Vu la délibération du 30/03/2016 prononçant l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Considérant que le Budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2016 « GENDARMERIE » qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES
001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 966,15 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	35 275,00 €	0,00 €	99 763,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	62 470,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	6 984,15 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		0,00 €	104 729,15 €	0,00 €	104 729,15 €
CUMUL		104 729,15 €		104 729,15 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 782,90 €
011	Charges à caractère général	0,00 €	17 962,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	99 763,00 €	0,00 €	35 275,00 €
66	Charges financières	0,00 €	38 121,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 661,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 127,10 €
TOTAL		0,00 €	155 846,00 €	0,00 €	155 846,00 €
CUMUL		155 846,00 €		155 846,00 €	

TOTAUX	260 575,15 €	260 575,15 €
---------------	---------------------	---------------------

N° 2016/031 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 25 février 2016

Vu les résultats du compte administratif 2015 et considérant la reprise de ces résultats au budget primitif 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Vu la délibération du 30/03/2016 portant actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2014-01

Vu la délibération du 30/03/2016 prononçant l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Considérant que le Budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2016 « MAISON DE SANTE » qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2015	ROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES
001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	527 313,70 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 624,00 €
040	Opération d'ordre entre section	0,00 €	10 688,00 €	0,00 €	1 069,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	89 789,58 €	224 876,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	32 250,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	627 684,70 €	195 050,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		627 684,70 €	237 988,38 €	89 789,58 €	775 883,50 €
CUMUL		865 673,08 €		865 673,08 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3,41 €
011	Charges à caractère général	0,00 €	13 648,00 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	22 624,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre entre section	0,00 €	1 069,00 €	0,00 €	10 688,00 €
66	Charges financières	0,00 €	17 050,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 977,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 722,59 €
TOTAL		0,00 €	54 391,00 €	0,00 €	54 391,00 €
CUMUL		54 391,00 €		54 391,00 €	

TOTAUX	920 064,08 €	920 064,08 €
---------------	---------------------	---------------------

N° 2016/032 – BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14

Vu la délibération n° 2016/010 du 25/02/2016 portant création du budget annexe « Parc d'Activités de la rue Hélène LE CHATON »

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 25 février 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Considérant que le Budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 «PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON» qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
040	Opérations d'ordre entre sections	135 530,00 €	
16	Emprunts et dettes		135 530,00 €
TOTAL		135 530,00 €	135 530,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	135 530,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections		135 530,00 €
TOTAL		135 530,00 €	135 530,00 €

TOTAUX	271 060,00 €	271 060,00 €
---------------	---------------------	---------------------

N° 2016/033 - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE PLOUAY – ANNEE 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu la présentation de l' Adjoint au Maire délégué aux Finances

Vu le Budget Primitif PRINCIPAL voté par délibération du 30 mars 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **par 23 voix Pour et 4 Contre**

ARTICLE 1 : DECIDE d'allouer au **C.C.A.S. de PLOUAY** une subvention de fonctionnement de **33 196 €** pour l'année 2016

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif PRINCIPAL 2016, article 657362

N° 2016/034 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES - ANNEE 2016

L'adjoint au Maire délégué aux Finances, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre la Commune de Plouay et l'association « Familles Rurales », il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'équilibre de 6 300 € correspondant à la prise en charge partielle du déficit 2015 de l'activité ALSH (prise en charge proportionnelle au taux de fréquentation des enfants domiciliés à Plouay).

Ceci étant exposé,

Vu la convention de partenariat conclue le 17 septembre 2010 entre la Commune de Plouay et l'association Familles rurales pour le fonctionnement des structures « accueils de loisirs pour les 3 – 17 ans »

Vu le Budget Primitif PRINCIPAL voté par délibération du 30 mars 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **par 23 voix Pour et 4 Abstentions**

ARTICLE 1 : DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre de **6 300 €** à l'association Familles Rurales correspondant à la prise en charge partielle du déficit 2015 de l'activité ALSH

N° 2016/035 – SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS SUR PRESENTATION D'UN ETAT POUR LES ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE - ANNEE 2016

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu la présentation de l' Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Vu le Budget Primitif PRINCIPAL voté par délibération du 30 mars 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer comme suit le montant des subventions 2016 allouées aux établissements scolaires et associations sur présentation d'un état pour les enfants domiciliés dans la Commune :

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS SUR PRESENTATION D'UN ETAT	Subventions 2016
---	-------------------------

Vacances	
Camp en France / Camp à l'étranger - par enfant et par jour	7,70 €
Accueil de loisirs - par enfant et par jour	7,61 €

Classes de découverte	
Classe de neige - par enfant et par jour	8,46 €
Classe de mer / de rivière / de nature - par enfant et par jour	7,70 €

Voyage d'étude en France et à l'étranger	
pour toutes les écoles de Plouay et pour les enfants de Plouay scolarisés à l'extérieur jusqu'à la 3ème - par enfant et par jour	7,70 €

Epreuves sportives	
épreuves sportives au niveau national ou international organisées par les établissements scolaires du secondaire (collèges et lycées) - par élève	42,25 €

Arbre de Noël (1)	
Ecole maternelle arc-en-ciel - par élève	9,52 €
Ecole maternelle Sacré Coeur - par élève	9,52 €

Fournitures scolaires : par élève	
<i>Etablissements scolaires de la commune :</i>	
Ecole maternelle arc-en-ciel	
Ecole primaire Manehouarn	
<i>Pour mémoire : pour ces deux écoles, prise en charge directe de factures à hauteur de l'enveloppe allouée (x élèves * taux)</i>	
Collège Saint Ouen	
Collège Marcel Pagnol	37,21 €
	49,61 €

Cantine de l'Ecole du Sacré Cœur	
par repas et par élève	0,76 €

Activités scolaires : piscine, patinoire, poney, activités nautiques (voile - canoë - aviron) (1)	
ACTIVITE + TRANSPORT par enfant et par séance	4,25 €

Activités scolaires : Karaté, Cirque (1)	
ACTIVITE - par enfant et par séance	2,96 €

Activités scolaires : musique - chant (1)	
Participation maximale par heure à raison de 3 heures (maxi) par classe :	
	58,64 €
Ecole maternelle Arc en Ciel	
Ecole primaire de Manehouarn	
Ecole maternelle du Sacré-Coeur	
Ecole primaire du Sacré-Coeur	

(1) Versement sur présentation de justificatifs dans la limite du coût réel de l'activité.

N° 2016/036 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE PLOUAY ET AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL/ SANTÉ / DIVERS – ANNEE 2016

Entendu la présentation de l' Adjoint au maire délégué aux Finances

Vu le Budget Primitif PRINCIPAL voté par délibération du 30 mars 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer comme suit le montant des subventions 2016 allouées aux associations des établissements scolaires de PLOUAY (1) et aux associations liées aux secteurs Social - Santé – Divers (2)

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE PLOUAY

Par 26 voix Pour (la Présidente de l'APEL du Sacré Cœur, ne prend pas part au vote)

ASSOCIATIONS LIEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE PLOUAY	Subventions 2016
ECOLE PRIMAIRE DE MANEHOARN	
Amicale Laïque (primaire et maternelle)	190 €
U.S.E.P. (Union Sportive de l'Ecole Primaire)	190 €
Association parents d'élèves bretonnants	190 €
ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL	
U.S.E.M (Union Sportive de l'Ecole Maternelle)	190 €
COLLEGE MARCEL PAGNOL	
Association sportive du Collège	190 €
Foyer Socio-Educatif du Collège	94 €
APPEL Collège Marcel Pagnol	190 €
ECOLE DU SACRE COEUR	
Association sportive de l'école	190 €
Association de Parents APEL	190 €
COLLEGE SAINT OUEN	
Association sportive du Collège	190 €
Foyer Socio-Educatif du Collège	94 €
TOTAL :	1 898 €

2) SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS LIEES AU SECTEUR SOCIAL

par 27 voix Pour

ASSOCIATIONS LIEES AU SECTEUR SOCIAL	Subventions 2016
ADMR Pont Scorff	51,00 €
Ass. Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	63,00 €
Les Restaurants du Cœur- Comité départemental	104,00 €
Ass. des Veuves civiles chefs de famille du Morbihan	86,00 €
Secours Populaire Français	86,00 €
Espoir Amitié Lorient	44,00 €
EFAIT (écoute des malades toxicomanes)	86,00 €
Association TI AN DUD Le Faouët	52,00 €
Comité Catholique contre la faim et pour le développement	158,00 €
TOTAL :	730,00 €

2.1) SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS LIEES AU SECTEUR DE LA SANTE

Par 27 voix Pour

ASSOCIATIONS LIEES AU SECTEUR DE LA SANTE	Subventions 2016
ADAPEI du Morbihan - Les Papillons blancs	63,00 €
Ass. Insertion des Handicapés (AIPSH) - Lorient	63,00 €
Les enfants de l'Arc en Ciel - Quistinic	104,00 €
Association "Les chiens guides d'aveugles"	48,00 €
Ass. Française des sclérosés en plaque - AFSEP	44,00 €
Association des parents et amis des résidents de la MAS Guéméné	63,00 €
AFTC (traumatisme crânien) CD56	63,00 €
Ligue contre le cancer CD 56	104,00 €
Association régionale des laryngectomisés de Bretagne	63,00 €
Alcool Assistance Croix d'Or	63,00 €
APAJH Association pour adultes et jeunes handicapés 56	63,00 €
Rêves de clown Guidel	52,00 €
FNATH (Accidentés et handicapés du travail)	104,00 €
La Croix rouge Française	104,00 €
TOTAL :	1 001,00 €

2.2) SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS DE SECTEURS DIVERS

par 27 voix Pour

ASSOCIATIONS DE SECTEURS DIVERS	Subventions 2016
Radio Bro Gwened	104,00 €
Sté protectrice des animaux d'Hennebont-Inzinzac	104,00 €
La Prévention routière	63,00 €
Club athlétique du scorff	300,00 €
GVA	186,00 €
Bretagne vivante	55,00 €
Bagad Saint Yves Bubry	300,00 €
Comice Canton de Plouay	1 271,00 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	101,00 €
TOTAL :	2 484,00 €

N° 2016/037 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PLOUAYSIENNES - ANNEE 2016

Entendu la présentation de l' Adjoint au Maire délégué aux Finances

Vu le Budget Primitif PRINCIPAL voté par délibération du 30 mars 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (*ne participent pas au vote : Sylvie PERESSE pour la subvention liée à l'association les Amis du Jumelage et Valérie COURTET pour la subvention liée à l'Amicale Plouaysienne*)

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer comme suit le montant des subventions 2016 allouées aux associations plouaysiennes : Culturelles et de Loisirs (1) et associations sportives (2)

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE PLOUAY

Par 22 voix Pour (la Présidente des Amis du Jumelage, ne prend pas part au vote) et **4 Contre**

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE PLOUAY	Subventions 2016
Association "Les Amis de la Rivière"	550,00 €
Association "Les Amis du Jumelage"	1 204,00 €
Secours Catholique	592,00 €
Association Skol An Amzer da-Zont Ploué	117,00 €
Association de la Chorale "Kannerion er Skorv"	512,00 €
Club de l'Amitié	535,00 €
Société de chasse de Plouay (lutte ragondins)	637,00 €
U.F.A.C.	159,00 €
Section des Médaillés militaires de Plouay	159,00 €
FNACA	159,00 €
Association Entente Patriotique	159,00 €
Association KAS A BARH PLOUE	512,00 €
SPERED BRO PLOUE	512,00 €
FAMILLES RURALES	625,00 €
Association "La Plume de Plouay"	111,00 €
Chorale "Tous en Choeur"	512,00 €
Association Scorff et Patrimoine	59,00 €
Association d'entraide et de loisirs des agents de la commune de Plouay	1 003,00 €
Ty Bro Ploue	98,00 €
Comité historique et patrimoine	200,00 €
TOTAL :	8 415 €

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PLOUAYSIENNES

Par 22 voix Pour (la Présidente de l'Amicale Plouaysienne – section Gymnastique, ne prend pas part au vote) et **4 Contre**

ASSOCIATIONS SPORTIVES PLOUAYSIENNES	Subventions 2016
Amicale Plouaysienne	2 580,00 €
Ass. Sportive "Les Ecoreuils de PLOUAY" Basket	3 789,00 €
Ass. Sportive "Les Ecoreuils de PLOUAY" Triathlon	2 605,00 €
USPlouay – tennis de table	2 482,00 €
FC Plouay	5 522,00 €
Union Cycliste du Pays de Plouay (UCPP)	2 330,00 €
Tennis Club du Pays de PLOUAY	2 478,00 €
Endurance Loisir	856,00 €
Comité de la Piste	948,00 €
Société de chasse de Plouay	383,00 €
Société de Pêche "APPMA de PLOUAY"	302,00 €
Association Canoë Kayak	990,00 €
Association danse et loisirs	333,00 €
TOTAL	25 598,00 €

N° 2016/038 - DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016 DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL :

L'adjoint au Maire délégué aux Finances, expose au Conseil Municipal que la loi de finances pour 2016 prévoit une enveloppe nationale de 1 milliard d'euros mobilisée pour les projets des communes et leurs groupements. Cette dotation exceptionnelle pour 2016 concerne la Bretagne à hauteur de 50 M€.

Il précise que deux fiches projets ont d'ores et déjà été adressées aux services préfectoraux, l'une pour l'aménagement urbain du « secteur de Bécherel / Keramont » et l'autre pour la « création de locaux sportifs ».

Il rappelle que ces deux projets sont inscrits au budget primitif 2016

Ceci étant exposé,

Vu le Budget Primitif PRINCIPAL voté par délibération du 30 mars 2016

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**

ARTICLE 1 : **SOLLICITE** l'aide de l'Etat la plus élevée possible au titre de la dotation exceptionnelle 2016 de soutien à l'investissement public local pour les deux dossiers suivants :

- **Aménagement urbain du secteur de Bécherel / Keramont (priorité n° 1)**
- **Création de locaux au complexe sportif (priorité n° 2)**

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à la demande

N° 2016/039 - ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANTIER D'INSERTION 2014 – 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION FSE – ANNEE 2016

L'Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, informe le conseil municipal que la cellule Fonds Social Européen (FSE) gérée par le Conseil Départemental du Morbihan maintient pour l'année 2016 les conditions actuelles de son soutien financier pour les dépenses d'encadrement et d'accompagnement du chantier d'insertion au titre du Programme Opération National FSE pour « l'emploi et l'inclusion en métropole – programmation 2014 – 2020 »

Aussi, elle propose au conseil municipal de solliciter au titre du Fonds Social Européen (FSE) une aide financière pour les dépenses d'encadrement et d'accompagnement du chantier d'insertion pour l'année 2016 et d'approuver le plan de financement correspondant.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission " Finances " du 22 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'opération « encadrement et accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre du chantier d'insertion du domaine de Manehouarn » pour l'année 2016

ARTICLE 2 : **SOLLICITE** l'aide du Fonds Social Européen pour les dépenses d'encadrement et d'accompagnement du chantier d'insertion pour l'année 2016

ARTICLE 3 : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	€	RESSOURCES	€
DEPENSES DE PERSONNEL			
Encadrant technique	33 091.00 €	FSE	23 989.40 €
		DIRECCTE	5 161.40 €
PRESTATIONS EXTERNES	10 048.00 €	CONSEIL DPT 56	20 606.40 €
DEPENSES INDIRECTES	6 618.20 €		
Coût total de l'action	49 757.20 €		49 757.20 €

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier et à la liquidation de la subvention.

N° 2016/040 - CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » 2015 – 2018 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU MORBIHAN

L’Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires et à la Jeunesse, expose au conseil municipal que le contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) est un contrat d’objectifs et de co-financement par lequel la Caisse d’Allocations Familiales du Morbihan (CAF 56) fixe les conditions de son soutien financier aux activités et actions mises en place pour les enfants et les jeunes jusqu’à 17 ans. Il définit et encadre les modalités d’intervention et de versement de la prestation de service enfance jeunesse (Psej).

Elle rappelle que lors de sa séance du 22 décembre 2011, le conseil municipal a renouvelé le contrat « Enfance et Jeunesse » avec la CAF 56 pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2011 jusqu’au 31 décembre 2014.

Aussi, compte tenu de l’importance du soutien financier de la CAF 56 pour le maintien des actions actuelles et l’opportunité d’en développer de nouvelles, il est proposé de contractualiser un nouveau contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ), pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 et d’autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Ceci étant exposé,

Vu le projet de convention d’objectifs et de financement du contrat « Enfance et Jeunesse » 2015 - 2018 à conclure avec la CAF 56

Vu la présentation de la conseillère technique enfance jeunesse à la CAF 56 le 23 février 2016

Vu l’avis favorable de la Commission « Scolaire - Jeunesse / Petite enfance » du 23/02/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l’**unanimité**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention d’objectifs et de financement du contrat « Enfance et Jeunesse » à conclure avec la Caisse d’Allocations Familiales du Morbihan, pour une période de 4 ans, **soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018**, telle qu’annexée à la présente

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

N° 2016/041 - LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux délibérations du Conseil Municipal des 3 avril 2014 et 19 juin 2014 confiant au Maire certaines attributions de sa compétence, il a été rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire (**N° 2016/010 à 2016/031**)

La séance a été levée à 21h 00